

Compte rendu de séance
Séance du 31 octobre 2020

L'an 2020 et le 31 octobre à 11 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de CHAPUIS Lysiane, Maire.

Présents : Lysiane Chapuis, Jean-Pierre Chapuis, Philippe Collet, Didier Fourot, Elizabeth Groeneweg, Patrick Lesserteur, Gérard Naudin, Cindy Plantey

Absents excusés :

Jean-Pierre Didier

Alain Doubre : donne pouvoir à Jean-Pierre Chapuis.

Date de la convocation : 26/10/2020

Date d'affichage : 26/10/2020

A été nommé secrétaire : Jean-Pierre CHAPUIS

Après l'approbation à l'unanimité du dernier conseil municipal, Madame le maire explique la nécessité de traiter le point mis à l'ordre du jour dès maintenant : « le village d'artisans »:portage par l'EPFLI.

Notre prochain conseil municipal était prévu le 12 décembre prochain , or la communauté de communes veut mettre à l'ordre du jour de son prochain conseil prévu le 17 novembre : le rachat à l'EPFLI du village d'artisans d'Aillant sur Milleron (les Délétangs).

Pour ce faire, il est nécessaire que la commune d'Aillant délibère sur ce sujet.

Vu la convention de portage en date du 17 avril 2012 et ses 2 avenants des 4 juin 2014 et 22 février 2016,

Vu le courrier de L'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 15 juillet 2019,

Vu le relevé de compte en date du 26 octobre 2020,

Il nous est demandé :

-d'autoriser la revente par l'EPFLI Foncier Cœur de France à la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais du solde des biens en portage soit les lots n° 4 et n°5 et l'îlot 1 de la ZA « les Délétangs » au prix de 85 166,70 euros HT ;

-d'acter que les frais de portage restent à la charge de la commune jusqu'au terme prévu du portage foncier, soit jusqu'en août 2020, pour un montant de 1251,25 euros HT majoré de la TVA pour 250,25 euros soit 1501,50TTC

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Madame le maire rappelle que, « dès juillet 2019, Monsieur Jean-Jacques Malet, vice-président de la communauté de communes, chargé du développement économique, s'est engagé, en sa présence, auprès de la directrice de l'EPFLI Sylvaine Védère, pour que notre communauté de communes rachète les lots restants à vendre aux Délétangs et actuellement en portage auprès de l'EPFLI et ceci avant la fin du mandat prévu mars 2020 ».

Cela signifie que notre village d'artisans est enfin reconnu comme une zone d'activité économique et qu'on va pouvoir l'inscrire dans notre PLUIh comme une zone économique de proximité.

D'ailleurs, Monsieur Jean-Jacques Malet l'a annoncé comme tel, lors de la réunion Développement économique du 6 octobre dernier.

Une fois ce portage transmis à la communauté de communes le 17 décembre prochain, le conseil d'administration de l'EPFLI entérinera le 15 décembre prochain ce transfert de portage.

Pour que le transfert du village d'artisans soit complet vers la communauté de communes, il restera à transférer l'emprunt que la commune a contracté en 2016 pour réaliser toute la viabilisation de la zone, ce qui est fait chaque fois qu'une communauté de communes se voit transférer une zone d'activité économique.

Le montant de l'emprunt contracté le 26 juillet 2016 pour une durée de 15 ans au taux de 1,23% taux fixe était de 260 000 euros.

Au moment où la communauté de communes devra l'inscrire dans son budget 2021, le capital restant dû sera d'environ 186 000 euros. Les versements sont trimestriels et le dernier versement sera le 26 juillet 2031.

Informations diverses :

-Concernant la statue de SAINT MARTIN pour laquelle la municipalité doit lancer une souscription pour sa restauration , en montant un dossier avec la Fondation du Patrimoine et compte-tenu de la préparation et du lancement de projets importants pour les 5 ans à venir, selon le souhait de l'ensemble du conseil municipal, il est demandé que les travaux de dépose et de conditionnement soient réalisés au printemps prochain ; Ces travaux effectués permettront de connaître le coût de la restauration de la statue de Saint Martin et , à ce moment, la municipalité prendra le temps de monter un dossier faisant connaître à la population l'intérêt de cette statue pour le patrimoine aillantais, SEULE ŒUVRE PROTEGEE à AILLANT PAR LES MONUMENTS HISTORIQUES.

-PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE,

CE plan est toujours activé mais, actuellement, compte-tenu de l'ampleur de la pandémie, le directeur des opérations de secours n'est pas le maire, mais le Préfet.

Toutefois, pendant cette période de confinement, ce plan servira particulièrement à l'attention des personnes fragiles (personnes de plus de 70 ans, personnes seules ou familles isolées en campagne).

Madame le maire et son 1er adjoint prendront régulièrement de leurs nouvelles et leur laisseront leur numéro de portable pour être joints quand de besoin.

-La municipalité d'Aillant et celle de Le Charme s'étaient associées à celle de Châtillon-Coligny pour participer au recrutement d'un médecin à Châtillon en votant une subvention de 1000 euros.

Le 23 octobre dernier, le maire de Châtillon nous a réunis pour nous expliquer que le contrat passé avec le prestataire de services n'était pas conforme juridiquement. Nous acceptons d'abandonner ce projet. La commune de Châtillon prend à sa charge les frais éventuels engagés. Les communes d'Aillant et du Charme n'auront pas à verser les 1000 euros pour lesquels nous avons donné notre accord à l'automne dernier. .

D'ailleurs aucun titre n'avait été émis pour que l'on verse cette somme.

Nous avons actuellement 2 médecins à Châtillon : nous ne sommes plus tout à fait dans la même urgence que l'an passé quand les municipalités d'Aillant et Le Charme notamment étaient prêtes à tout pour rassurer leur population. Nous continuons à rechercher des médecins et nous préférons nous appuyer sur les 2 médecins qui viennent de s'installer auprès de nous à Châtillon. Ils sont très contents de nous avoir rejoints dans nos villages ruraux et sont prêts à en faire la publicité auprès des étudiants en médecine qu'ils côtoient quand ils enseignent. Leur démarche s'associe à celle du nouveau docteur de Champignelles qui prend en stage des étudiants dès la quatrième année de médecine afin de les familiariser à l'exercice de la médecine en milieu rural et de leur donner envie de venir exercer en ruralité.

-pour la cérémonie du 11 novembre, une gerbe sera déposée par Didier Fourot. Le discours de la secrétaire d'Etat sera adressé aux conseillers, aux anciens combattants, au porte-drapeau.

Nous respecterons tous une minute de silence en hommage à Samuel Paty.

-informations données lors de la dernière réunion communauté de communes du 13 octobre dernier :

-MSAP ou maison des services au public : l'ouverture de la MSAP de Châtillon-Coligny ouvrira ses portes courant février 2021 ;

-le PLUIh en cours va beaucoup mobiliser les communes dans les mois à venir au moins jusqu'en mars prochain, mois au cours desquels chaque commune va établir son zonage tout en travaillant en atelier avec les autres communes afin d'harmoniser le plan final. La prochaine réunion importante prévue le 3 novembre prochain est reportée à une date ultérieure compte-tenu du confinement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h45.